

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 6 JUIN 1888.
Prix de l'abonnement : 12 mois, \$10.00; 6 mois, \$6.00; 3 mois, \$3.50. En vente par numéro, 10 centimes.

LOUISIANE.

Le Herald, Hahnville, paroisse St. Charles, le 2 juin :
Dans la prévision d'une baisse probable des prix de blé, nous cultivons de riz et de maïs. Les prix de ces produits sont très élevés, et nous espérons qu'ils continueront à l'être.

Nouvelles diverses de France.

Paris, le 2 juin.
Nous lisons dans le Journal des Débats :
On sait que, dans son traité avec le gouvernement français, le général transatlantique s'est engagé, en cas de succès, à armer en guerre ses possessions situées dans le golfe du Mexique et le port de Hayti et New-Orléans.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

DENTISTES. AMUSEMENTS.

BOUVETURE DE LA SAISON.
Les prix des vins de France sont en baisse. Les vins de France sont de plus en plus appréciés.

L'immigration, complément de la réforme en Louisiane.

Il y a, évidemment, un vent de réforme qui souffle, en ce moment, à travers la Louisiane. On se sent agité d'être pas administré, ou plutôt, de ne l'être pas du tout.

Un manifeste jérémiste en France.

Paris, le 2 juin.
Le Figaro a publié, le 23 mai, le texte d'un manifeste adressé au général du Haras.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.



Voilà une femme raisonnable ! Pourquoi est-elle raisonnable ? Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.

W. G. TEBAUT, MEUBLES.

37, 39 ET 41 RUE ROYALE.

PIANOS MATHUSHEK PHILIP WERLEIN.

122 RUE CANAL, N. O. L'IMP. LA MEILLEURE MAISON A FRIX REDUIT DU SUD.

ELKIN & CO., Nattes!

100... Rue du Canal... 100

C. E. KELL & M. VIET.

122 RUE CANAL, N. O.

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LES BREVETS DE PATENTES.

Paris, le 2 juin.
Le brevet de patente est un droit de propriété accordé à l'inventeur pour une durée déterminée. Il est accordé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.